

DEMANDE D'UTILISATION D'UN PRÉNOM D'USAGE

*Vu la délibération adoptée par le Bureau de la Vie Etudiante du 9 juin 2017,
Vu les articles 60 à 61-4 (modifiés) du Code civil, relatifs aux changements de prénoms et nom,
Vu les articles 61-5 à 61-8 (modifiés) du Code civil, relatifs à la modification de la mention du sexe à l'état civil,
Vu la circulaire du 17 février 2017 du Ministère de la Justice, relative à la procédure déjudiciarisée de changement de prénom,
Vu le dispositif adopté par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 13 juillet 2017.*

Afin d'améliorer l'accueil des étudiants dont les démarches de changement d'état civil ne sont pas achevées, tout étudiant a la possibilité, sur demande écrite adressée à l'établissement :

- D'être désigné sous son.ses seul.s prénom.s d'usage ;
- De voir la mention de son genre changée ;

Ces changements apparaîtront sur l'ensemble des documents internes à l'établissement suivants :

- La carte d'étudiant
- Les listes d'inscrits, d'appel et d'émargement
- Les procès-verbaux de délibération
- L'affichage des résultats d'examens
- Les relevés de notes
- Pour les élections : listes électorales, d'émargement et listes des candidats

 Pour demander la modification de votre prénom sur votre adresse mail **institutionnelle**, vous devez formuler cette demande par mail à l'adresse suivante :

sos-etudiants@univ-grenoble-alpes.fr

Attention : Cependant, pour des raisons techniques, **le login ne peut pas être modifié.**

Numéro étudiant :

Nom de famille:

Prénom sur l'état civil :

Date de naissance :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Inscrit en :

Demande à l'université la modification de mon inscription et de tous les documents qui en découlent en utilisant le prénom suivant :

.....

Demande à l'université la modification de mon inscription et de tous les documents qui en découlent en utilisant le genre suivant :

M

F

Pièces à joindre à l'appui de la demande :

- Justificatif des démarches effectuées par l'étudiant auprès de l'administration concernée (mairie, Tribunal de Grande Instance ou un acte de notoriété établi par le greffe du TGI ou d'un notaire).

ou

- A défaut une attestation sur l'honneur de l'étudiant s'engageant à effectuer une procédure de modification de son état civil.

Pour plus d'informations pour connaître les démarches à effectuer pour changer de prénom :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F885>

Pour plus d'informations pour connaître les démarches à effectuer pour changer de sexe :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34826>

Fait à :

Le :

Signature de l'étudiant :
(ou d'un responsable légal
si l'étudiant est mineur)